



Collège Communal
Service Finances & Taxes
Rue du Moustier, 8
7050 Jurbise

Administration Communale de Jurbise
Rue du Moustier, 8 – 7050 Jurbise

Formulaire
Demande de prime destinée au secteur des métiers de contact

Exercice 2021

Prime de 1 500€ octroyée au secteur des métiers de contact

Le secteur des métiers de contact peut bénéficier de la prime moyennant le respect des conditions suivantes :

- L'activité du demandeur (les métiers de contact à savoir les coiffeurs/coiffeuses, esthéticiens/esthéticiennes et les masseurs/masseuses) doit être exercée **à titre principal** et sur le territoire de la Commune de Jurbise. **Une attestation de la caisse d'assurance sociale, prouvant l'exercice de la profession à titre principal, doit être annexée à la demande**
- La prime ne sera pas octroyée pour les activités exercées à titre complémentaire ni à titre accessoire.
- Être inscrit au registre de la population de Jurbise (**ou** disposer de son siège social sur le territoire communal de Jurbise) **et** disposer d'un établissement sur ce même territoire.
- Être encore en activité à la date d'entrée en vigueur du règlement (07/12/2020).
- Une prime sera octroyée en 2021, après vérification que le bénéficiaire rencontre toujours les critères ci-dessus, et qu'il est toujours en activité et n'est pas en état de faillite, dépôt de bilan ou restructuration.
- Une seule aide sera versée par adresse d'activité et/ou siège social même si celle-ci enregistre plusieurs unités d'établissements ou plusieurs numéros d'entreprise.

COORDONNEES :

Nom et prénom du représentant :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Dénomination de l'établissement :

Siège social :

Numéro de TVA :

Téléphone – GSM & adresse e-mail :

N° de compte bancaire pour le versement de la prime :

Nombres d'annexes :

Fait à Jurbise, le .../.../....

Le demandeur, (signature) :

www.jurbise.be

☎ 065/37. 74. 23 - @compta@commune-jurbise.be